



Confronté à des difficultés juridiques avec une administration,  
vous ne savez pas à qui vous adresser :

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit 63 et  
le Tribunal Administratif  
vous offrent un service d'information juridique :

**UNE CONSULTATION GRATUITE AVEC UN AVOCAT**

Point d'Accès au Droit (P.A.D.)

sur rendez-vous uniquement

au  04.43.14.61.00



Tribunal Administratif  
6 cours Sablon

63000 CLERMONT-FERRAND

